

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FIXED INCOME

AXA IM Maturity 2023 Fund

Un compartiment de AXA IM WORLD ACCESS VEHICLE ICAV (the ICAV)
Classe d'actions : AXA IM Maturity 2023 Fund I Income EUR (ISIN : IE00BYMV5P87)
Ce compartiment est géré par AXA Investment Managers Paris, filiale de AXA IM Groupe

Objectif et politique d'investissement

Objectif d'investissement

Le Fonds vise à générer un revenu en investissant principalement dans des titres de créance à haut rendement d'entreprises, avec un délai de détention supposé courant jusqu'à la Date d'échéance (29 septembre 2023). L'objectif n'est en aucun cas garanti et le rendement potentiel pourrait être affecté par le risque de défaut et le taux de recouvrement d'un ou plusieurs émetteurs du portefeuille.

Politique d'investissement

Le Compartiment est géré de manière dynamique indépendamment de tout indice de référence.

À cette fin, le Fonds investit dans un portefeuille largement diversifié de titres de créance négociables libellés en EUR, GBP, CHF et USD, en prenant en compte la Date d'échéance du Fonds. Ces titres seront (i) principalement de qualité inférieure à « investment grade » (c'est-à-dire inférieure à BBB selon Standard & Poor's ou inférieure à Baa3 selon Moody's ou, en cas d'absence de notation, présumés être d'une qualité similaire par le Gestionnaire), (ii) cotés ou négociés sur des Marchés Réglementés et (iii) de maturité n'excédant pas la Date d'échéance du Fonds de plus de 12 mois. Le Gestionnaire investit de façon discrétionnaire et est donc libre d'investir dans l'ensemble des secteurs et industries.

Le Fonds pourra investir principalement dans des titres de créance émis par des sociétés domiciliées en Europe ; il pourra également investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres émis par des sociétés non européennes et, potentiellement, dans des obligations émises par des gouvernements ou des agences ou institutions gouvernementales de pays européens. Ces investissements seront libellés en EUR, GBP, CHF et/ou USD.

Le Fonds investira jusqu'à 10 % de son actif net dans des obligations convertibles. L'exposition aux obligations de pays non membres de l'OCDE ne dépassera pas 10 % de son actif net.

Le Fonds pourra investir jusqu'à 10 % en OPC éligibles conformes à l'objectif et à la politique d'investissement du Fonds.

Le Fonds pourra détenir des montants importants de liquidités, d'instruments du marché monétaire (tels que des certificats de dépôt et des billets de trésorerie) au cours de la Période de souscription (période entre le lancement du Fonds et le 29 septembre 2017), après la Date d'échéance et pendant une période d'approximativement 6 mois avant la Date d'échéance. La Période de souscription pourra être raccourcie ou étendue.

Lorsque la Date d'échéance sera atteinte, le Fonds sera investi en instruments financiers liquides émis par des gouvernements ou des émetteurs privés tels que des billets de trésorerie, des obligations, des billets, des bons, des dépôts, des certificats de dépôt et des liquidités conformément aux restrictions d'investissement applicables au Fonds, et/ou en OPC éligibles qui investissent principalement dans ces instruments. Aux fins d'investissements, le Fonds pourra entrer sur le marché des dérivés

de crédit en concluant des swaps de défaut de crédit d'un émetteur déterminé (« CDS ») afin de vendre de la protection.

L'exposition maximum du Fonds en matière d'engagement inhérent aux CDS ne sera pas supérieure à 20 % de ses actifs nets.

Le Gestionnaire a pour intention de couvrir l'ensemble des risques de change des actifs libellés dans une devise autre que la devise de référence du Fonds au niveau du portefeuille, et de couvrir l'ensemble des risques de change des classes libellées dans une devise autre que la devise de référence au niveau de la classe, à l'aide d'instruments dérivés, ce qui pourrait induire des frais supplémentaires pour le Fonds ou la Classe d'actions concernée. Il est impossible de garantir la réussite d'une stratégie de couverture visant à limiter précisément ce risque.

Le Fonds est un produit financier qui ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'a pas d'objectif d'investissement durable au sens des articles 8 et 9 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Politique de distribution

Dans le cas des classes d'actions de distribution (Dis), le dividende est distribué.

Devise du fonds

La devise de référence du Fonds est EUR.

Horizon d'investissement

Le Gestionnaire recommande que les Actions soient détenues au moins jusqu'à la Date d'échéance. Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas être adapté aux investisseurs qui envisagent de retirer leur capital avant six ans.

Traitement des demandes de souscription et de rachat

Vous pouvez acheter des actions pendant la Période de souscription ou vendre vos actions lors de chaque Jour ouvrable au cours duquel les banques sont généralement ouvertes en Irlande et au Royaume-Uni. Si les banques ne sont pas généralement ouvertes en Irlande et au Royaume-Uni au cours d'un Jour ouvrable particulier, ou le jour précédent, vous pourrez acheter ou vendre vos actions le Jour ouvrable suivant. Veuillez consulter le Prospectus disponible sur <https://funds.axa-im.com/> pour plus d'informations.

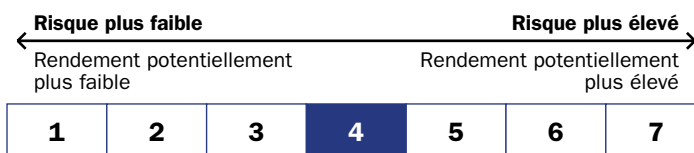
La Valeur liquidative de ce Fonds est calculée quotidiennement.

Aucune souscription ne sera acceptée après la fin de la Période de souscription.

Il n'existe aucune souscription initiale minimum obligatoire dans le Fonds.

Le fonds est fermé aux souscriptions depuis le 29 septembre 2017

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque est calculée sur la base des performances historiques et ne constitue pas nécessairement un indicateur fiable du futur profil de risque du Fonds. La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer avec le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'absence de risque.

Pourquoi le Fonds est-il dans cette catégorie ?

Le Fonds n'est pas garanti en capital. Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Risques additionnels (les risques importants non pris en compte dans l'indicateur)

Risque de contrepartie : risque de faillite, d'insolvabilité ou défaut de paiement ou de livraison de toute contrepartie du Fonds, ce qui entraînerait un défaut de paiement ou de livraison.

Risque de liquidité : risque de faible liquidité dans certaines conditions de marché pouvant empêcher le Fonds de valoriser, acheter ou vendre tout ou partie de ses actifs, et avoir un impact potentiel sur sa Valeur Liquidative.

Risque de crédit : risque que les émetteurs de titres de créance détenus par le Fonds ne s'acquittent pas de leurs obligations ou voient leur note de crédit abaissée, ce qui entraînerait une baisse de la Valeur Liquidative.

Veuillez consulter le chapitre Facteurs de risques du Prospectus de l'ICAV et du Supplément relatif au Fonds pour plus d'informations sur les risques.

FIXED INCOME

AXA IM Maturity 2023 Fund

Frais

Les frais dont vous vous acquittez sont destinés à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Aucun
Frais de sortie	2.00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0.69%
----------------	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

Les frais d'entrée et de sortie indiqués constituent des maximums. Dans certains cas, il peut arriver que vous ayez moins à payer ; vous pouvez obtenir le montant effectif de ces frais auprès de votre conseiller financier.

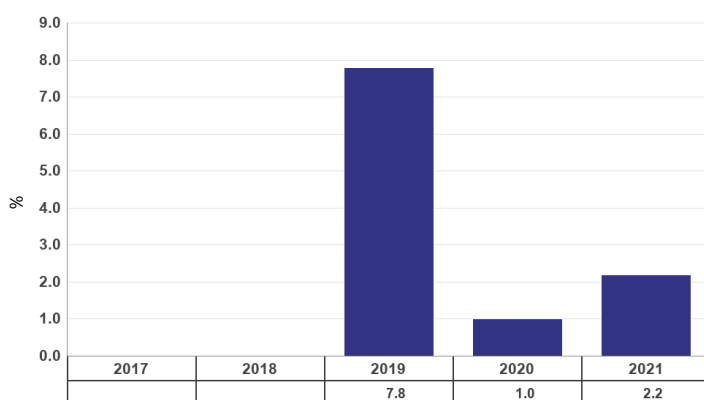
Les frais courants se basent sur les dépenses encourues pendant la période de douze mois close fin décembre 2021. Ces frais peuvent varier d'une année à l'autre. Ils excluent :

- les commissions de performance
- Les frais de transaction, excepté dans le cas de frais d'entrée/de sortie payés par le Fonds lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter la section « Frais » du prospectus, disponible sur le site <https://funds.axa-im.com/>.

Performances passées

■ AXA IM Maturity 2023 Fund I
Income EUR (ISIN : IE00BYMV5P87)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances passées sont indiquées après déduction des frais courants. Tous frais d'entrée / de sortie sont exclus du calcul.

Le Fonds a été lancé le 01/03/2017 et la catégorie d'actions en 2017.

Les performances passées ont été calculées en EUR et sont exprimées en pourcentage d'évolution de la Valeur liquidative du Fonds à la fin de chaque année.

Informations pratiques

Dépositaire :

State Street Custodial Services (Ireland) Ltd.
78 Sir John Rogerson's Quay - Dublin 2 - Irlande

Autres informations :

De plus amples informations sur ce Compartiment, telles que le prospectus complet ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels, peuvent être obtenues gratuitement en anglais, allemand, français, espagnol et italien auprès de la Société de gestion du Compartiment, de l'agent administratif central, des distributeurs du Compartiment, ou en ligne sur <https://funds.axa-im.com/>.

D'autres classes d'actions sont disponibles pour ce Compartiment. Pour plus d'informations sur les autres classes d'actions, veuillez consulter le prospectus, disponible sur <https://funds.axa-im.com/>.

Les détails de la mise à jour de la politique de rémunération de la société sont disponibles en ligne à la page www.axa-im.com/important-information/remuneration-policy.

Ils décrivent les modalités d'attribution des rémunérations et des avantages aux salariés, ainsi que des informations sur le comité de rémunération. Sur demande, la société met une version papier à disposition gratuitement.

Chaque Compartiment correspond à une partie différente des actifs et passifs de l'OPCVM. Par conséquent, les actifs de chaque Compartiment sont séparés des actifs des autres Compartiments et exclusivement destinés à satisfaire les droits des investisseurs en rapport avec ledit Compartiment et le droit des créanciers dont les demandes surviennent en relation avec la création, le fonctionnement ou la liquidation dudit Compartiment.

Publication de la Valeur liquidative :

La Valeur liquidative par action est disponible sur le site <https://funds.axa-im.com/> ainsi qu'au siège social de la société de gestion.

Législation fiscale :

Le Fonds est soumis aux lois et réglementations fiscales en vigueur en Irlande. En fonction de votre propre pays de résidence, ceci pourrait avoir un impact sur vos investissements. Pour de plus amples détails, veuillez consulter un conseiller fiscal.

Déclaration de responsabilité :

AXA Investment Managers Paris ne peut être tenu responsable que sur la base d'informations contenues dans ce document qui s'avèreraient erronées, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Transfert entre fonds :

Les actionnaires peuvent souscrire à toute classe d'actifs de tout Fonds à convertir en classes d'actifs de tout autre Fonds, sous réserve que les conditions d'accès à la classe, au type ou sous-type d'actifs cible soient remplies à l'égard de ce Fonds, sur la base de leur Valeur liquidative respective calculée le Jour de Valorisation suivant la réception de la demande de conversion. Les coûts de rachat et de souscription liés à la conversion peuvent être imputés à l'actionnaire, comme indiqué dans le prospectus. Pour plus d'informations sur la façon de changer de compartiment, veuillez consulter le prospectus, section transfert entre Fonds, disponible sur <https://funds.axa-im.com/>.

